

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 15	<u>Pour</u> : 14 +1 pouvoir	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril, à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 21 avril 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	POUR	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BARTEAU Etienne	Absent	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDAY Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Etienne BARTEAU (pouvoir donné à Madame Marie-Madeleine GRASSET)

ABSENT:

SECRETAIRE DE SEANCE : Yoann MARENDAY

2015-24 - Redevance d'occupation du domaine public communal du réseau GAZ année 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réclamer les redevances d'occupation du domaine public communal pour le passage des canalisations de gaz qui nous sont dues pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, considérant l'évolution des indices, la longueur des canalisations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les redevances d'occupation du domaine public communal pour le passage des canalisations de gaz due pour l'année 2015 :

- $RP = \{[(419 \times 0,035 \text{ €}) + 100 \text{ Euros}] \times 1,16\}$ soit la somme de 133,01 euros

Le conseil municipal demandera l'acquiescement au transporteur (GRTgaz à l'adresse : Antenne comptable SCT – 35 rue de la brigade RAC – BP 62 – 16021 ANGOULEME) de la somme totale de 133,01 euros pour 2015.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 30 avril 2015
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 30 avril 2015
Page 1 sur 1



AR PREFECTURE

024-212400162-20150429-2015_24-DE
Regu le 30/04/2015